

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 septembre 2012  
(convocation du 17 septembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Septembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita jusqu'à 10h50  
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard  
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10h10  
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 11h15  
M. FLORIAN Nicolas à M. DUCHENE Michel  
M. GAUTE Jean-Michel à M. BRON Jean-Charles  
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. SOLARI Joël  
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h20  
M. PUJOL Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 11h45  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10h15  
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11h25  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan  
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle  
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h45  
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIRES Pierre jusqu'à 10h10  
Mme DELATTRE Nathalie à Mme FAYET Véronique à partir de 12h

Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. COLLET Brigitte  
M. DUCASSOU Dominique à Mme WALRYCK Anne à partir de 12h  
M. DUPOUY Alain à M. BOUSQUET Ludovic  
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10h50  
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude  
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. JOUBERT Jacques à partir de 11h45  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime à partir de 10h20  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h  
M. MOGA Alain à M. REIFFERS Josy  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine  
M. POIGNONNEC Michel à M. DUART Patrick à partir de 11h45  
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard jusqu'à 12h et à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12h  
M. RAYNAL Franck à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 12h et à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 12h  
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu jusqu'à 10h10  
M. SIBE Maxime à M. GUILLMARC'H Jean-Pierre à partir de 12h

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - Marché de fournitures de détection, comptage  
et affichage des cyclistes et piétons aux carrefours - Appel d'offres ouvert -  
Autorisation de signature**

Monsieur ROSSIGNOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Historique

Par délibération du 2 octobre 2009, la Communauté urbaine de Bordeaux a autorisé le lancement d'une consultation pour le renouvellement des marchés d'acquisition de matériels de signalisation lumineuse.

Dans le cadre de cette consultation, la fourniture de matériels de détection des cyclistes faisait l'objet du lot n°5 qui n'avait pas été attribué.

Depuis lors un nouveau dossier de consultation, incluant, avec la détection des cyclistes, celle des piétons, a été mis au point par les services de la CUB.

Enoncé du besoin

Le marché de fournitures nécessaires à la réalisation des équipements en feux des carrefours, notifié en décembre 2009 et janvier 2010, comportait 7 lots séparés de fournitures différentes. Le lot 5 relatif à la fourniture de détecteurs de vélos n'a pu être attribué.

Afin d'améliorer la prise en compte des circulations douces en équipant certains carrefours de détecteurs spécifiquement conçus pour l'analyse de présence des vélos, il est apparu opportun d'inclure également l'analyse de présence des piétons au dossier soumis à une nouvelle consultation.

Les équipements objet du présent marché ont donc pour fonction la détection, le comptage et l'affichage en temps réel du nombre de cyclistes et de piétons.

Type et durée du marché

Le marché est de type à bons de commande suivant les dispositions de l'article 77 du Code des Marchés Publics, et conclu pour une durée initiale d'un an à compter de la date de notification.

Le marché peut être reconduit par périodes successives d'un an pour une durée maximale de reconduction de trois ans, toutes périodes de reconduction comprises.

#### Montant du marché

Le montant annuel du marché a été estimé à 59 528,00 € HT. Il sera compris, pour chacune des périodes, entre le minimum : 10 000 € HT et le maximum : 70 000 € HT.

Pour la durée totale du marché, la dépense a été estimée à 238 112,00 € HT. Elle sera comprise entre le minimum : 40 000 € HT et le maximum : 280 000 € HT.

#### Imputation budgétaire

Compte tenu du nombre des sites susceptibles d'être équipés de ce type de fournitures, les dépenses correspondantes sont prévues au budget principal et aux budgets annexes, en investissement et en fonctionnement, pour les exercices 2012 à 2016 sur les imputations suivantes:

- chapitre 23 compte 2315
- chapitre 011 compte 60633
- chapitre 011 compte 61523

#### Chronologie de la procédure

La direction des Transports et de la Mobilité durable a élaboré un dossier de consultation des entreprises en vue d'un appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33 alinéa 3, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

L'avis a été envoyé au Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) et au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) le 12 juin 2012.

Une société a déposé un pli contenant le dossier de candidature et le dossier de l'offre à la date limite du 20 juillet 2012 fixée dans le dossier de consultation.

Cette candidature a été agréée.

A l'issue de l'analyse de l'offre et après jugement, la Commission d'appel d'offres réunie le 20 septembre 2012 a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise ECO-COMPTEUR qui a présenté une offre économiquement avantageuse et répondant parfaitement à la spécificité de la demande.

En application des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le marché est mis à la disposition des Conseillers communautaires à l'immeuble le Guyenne à la Direction de la Commande Publique – 6<sup>ème</sup> étage.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des collectivités territoriales,

**VU** le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 33 alinéa 3, 57 à 59, et 77,

**VU** la décision de la CAO en date du 20 septembre 2012 attribuant ce marché à l'entreprise ECO-COMPTEUR pour un montant minimum annuel de 10 000 € HT, soit 11 960 € TTC et un montant maximum annuel de 70 000 € HT, soit 83 720 € TTC.

ENTENDU le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE**, par sa décision du 20 septembre 2012, la Commission d'appel d'offres a attribué le marché de fourniture de matériels de détection, comptage et affichage des piétons et cyclistes aux carrefours à l'entreprise ECO-COMPTEUR pour un montant minimum annuel de 10 000 € HT, soit 11 960 € TTC et un montant maximum annuel de 70 000 € HT, soit 83 720 € TTC.

**DECIDE**

**Article 1** : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer le marché de fourniture de matériels de détection, comptage et affichage des piétons et cyclistes sur le territoire de la CUB, avec l'entreprise ECO-COMPTEUR pour un montant minimum annuel de 10 000 € HT, soit 11 960 € TTC et un montant maximum annuel de 70 000 € HT, soit 83 720 € TTC.

**Article 2** : Son financement est prévu sur les exercices 2012 et suivants aux budgets Principal et Annexes, chapitre 23/compte 2315, chapitre 011/compte 60633, chapitre 011/compte 61523.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 septembre 2012,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE</b> <b>15 OCTOBRE 2012</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 15 OCTOBRE 2012</b></p>
--

M. CLÉMENT ROSSIGNOL